

Rodez, le 30 novembre 2018

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Aveyron
éducation
nationale

L'inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'Éducation nationale de l'Aveyron

A

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'école

S/c de mesdames et messieurs les IEN

D.S.D.E.N. de
l'Aveyron

Mission premier degré et
pré-élémentaire

Dossier suivi par
Bernard Fressignac
courriel
ia12-mission1erdegre@ac-
toulouse.fr
tél.
05 67 76 54 01
fax
05 67 76 53 40

279 rue Pierre-Carrère
C.S. 13117
12031 Rodez cedex 9

Objet : Projet d'école 2019 2022

Référence :

Loi n° 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

- Code de l'éducation et notamment articles L401-1, L122-1-1, D321-1 à D321-17, D411-1 à D411-9, D521-5, D521-10 à D521-13 ;

- Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

- Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositions d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;

- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à la nouvelle organisation du temps scolaire et au projet éducatif territorial ;

- Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial ;

- arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018 relatif à l'aménagement des programmes d'enseignement des cycles 2, 3 et 4.

- arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015 relatif au programme d'enseignement à l'école maternelle ;

- circulaire n° 90-039 du 15 février 1990 relative au projet d'école ;

L'année 2018 2019 est la dernière année de la mise en œuvre du projet d'école précédent prolongé de son avenant.

Le nouveau projet d'école 2019 2022 s'appuiera sur les orientations et les objectifs du prochain projet académique (accessible courant janvier 2019) et sera mis en œuvre à partir de la rentrée scolaire prochaine. Comme le précédent, il a vocation à fédérer l'action de chacun et doit renforcer les cohérences pédagogiques et éducatives propres au fonctionnement de l'école. Il oriente vos actions et leur donne du sens en les articulant aux besoins repérés des élèves et de l'école.

Il est fondamental que son élaboration traduise l'apport de chacun dans une réflexion collective afin de définir des objectifs clairs partagés par tous permettant d'engager chacun des membres de l'équipe pédagogique dans des actions visant la réussite de tous nos élèves.

Cette note a pour objet de vous proposer un calendrier qui vous permettra de baliser le travail collectif à mener cette année scolaire, ainsi qu'un outil d'aide, en annexe, que vous pourrez mobiliser lors de l'élaboration du bilan du projet précédent.



En début d'année 2019, vous recevrez le document départemental « projet d'école 2019-2022 » à renseigner et à retourner au secrétariat de votre circonscription à la date indiquée sur l'échéancier ci-dessous.

2/2

Echéancier

ETAPE 1 :

Novembre décembre : évaluation du projet d'école actuel. Nous vous proposons (en annexe) une aide à l'élaboration du bilan. Vous pourrez tout ou partie utiliser le questionnaire pour vous aider à l'analyse du fonctionnement de votre école.

- Diagnostic partagé par l'équipe : repérage des points forts et des marges de progrès.

ETAPE 2 :

Janvier février mars avril : Rédaction du projet d'école en appui du projet académique. Le projet d'école accompagné des fiches « action » parviendra au secrétariat de la circonscription **au plus tard le 6 mai 2019** pour lecture et validation.

ETAPE 3 :

Mai : La circonscription vous accompagnera, pour apporter des éléments complémentaires, si des besoins apparaissent.

Juin : Présentation du projet d'école au dernier conseil d'école qui statue (D2013-983) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école, afin que sa mise en œuvre soit effective en septembre 2019.

En tant que coordonnateur de l'équipe pédagogique, il vous appartient de définir les modalités de travail les plus appropriées afin de conduire cette réflexion en y associant, tous les acteurs de la communauté éducative.

Je vous assure de ma confiance dans cette tâche essentielle au bon fonctionnement de l'école.

Je vous remercie sincèrement pour l'impulsion que vous allez donner à ce travail d'équipe, garant de notre volonté partagée d'assurer la meilleure réussite de tous les élèves.



Armelle FELLAHI

Annexe 1 : outil d'aide à l'élaboration du bilan du projet d'école 2015 2019.

1. EVALUATION QUANTITATIVE *

** Certaines données chiffrées sont disponibles sur l'application APAE – portail ARENA*

Le contexte de l'école a-t-il évolué ?

Ex indicateurs quantitatifs : Nombre d'habitants, Nombre d'élèves, Nombre de classes, PCS des familles, nombre de PPRE, PPS, PAI, PAP, maintiens, sollicitation du pôle ressources, résultat des évaluations, stabilité de l'équipe, autres...

2. QUELS INDICATEURS UTILISEZ-VOUS POUR REpondre AUX QUESTIONS SUIVANTES :

La structure de l'école a-t-elle évolué ?

Ex indicateurs qualitatifs : aménagements, équipements, évolution du territoire (RPI, commune nouvelle...) autres...

Comment s'articulent les différents temps de l'enfant ?

Ex liens entre scolaire et périscolaire, projet d'école, PEDT, Plan Mercredi...

Quelle est la spécificité de votre école ?

En quoi vos actions vous ont-elles permis d'atteindre vos objectifs ?

Ex travail mené sur la cohérence des enseignements tout au long du parcours de l'élève, (effet sur les apprentissages, effet sur fonctionnement de l'école, effet sur les pratiques pédagogiques, effet sur la relation avec les familles...)

Quelle place avez-vous réservé aux différents parcours (EAC, santé, citoyenneté) ? ainsi qu'à la prise en compte des élèves à besoin particulier ?

3. QUELS SONT LES POINTS D'APPUI ET LES FRAGILITES QUE VOUS IDENTIFIEZ ?